



Fondation
arc en ciel

Soutenez nos jeunes

GRÂCE AU SOLDE DE VOTRE

Taxe d'Apprentissage

C'est le seul impôt pour lequel les entreprises peuvent choisir le bénéficiaire.



Versez votre taxe à l'IME Charles Perdrizet et construisez l'avenir de jeunes en situation de handicap

Direction Générale

44A rue du Bois Bourgeois
25200 Montbéliard
Tel. 03 81 31 23 30

Institut Perdrizet



Institut médico-professionnel
17 rue du Rosemont
90200 Giromagny

Contact :

Sandrine LAURENT
slaurent@fondation-arcenciel.fr
Tel. 03 84 36 88 00
Fax. 03 84 29 07 47

www.fondation-arcenciel.fr



À NOTER

**En 2023,
l'Institut Perdrizet
devient le DAME***

*Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif

Madame, Monsieur,

Votre entreprise va devoir s'acquitter du solde de la taxe d'apprentissage. Elle devra désigner l'établissement bénéficiaire avant le 07 septembre 2023.

L'Institut Perdrizet et son service à domicile situés dans le Territoire de Belfort sont habilités à recevoir cette taxe.

Au titre des bonnes relations que nous entretenons, nous nous permettons de vous proposer de verser le solde de votre taxe d'apprentissage 2023 à l'un de nos établissements.

L'Institut Médico-Éducatif (IME) Perdrizet propose un enseignement scolaire et professionnel adapté à plus de 189 jeunes originaires de Franche-Comté porteurs d'une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés. Il favorise un accompagnement éducatif et thérapeutique individualisé.

En nous versant votre taxe d'apprentissage, vous nous aidez et vous permettez l'amélioration de l'équipement de nos **ateliers de formation**. Vous permettrez à des jeunes filles et garçons en situation de handicap d'apprendre un métier, d'**acquérir des compétences et de l'autonomie** avec l'objectif de **s'insérer dans le monde du travail**.

Alors agissez à nos côtés !

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Madame, Monsieur, mes plus sincères salutations.

Loïc GRALL,
directeur général de la Fondation Arc-en-Ciel

Établissements de la Fondation Arc-en-Ciel :

Pôle Médico-Éducatif : La Mosaïque Lure (70) | Institut Perdrizet Giromagny, Belfort (90) | Institut Saint-Nicolas Rougemont-le-Château, Essert, Belfort (90)
Pôle Personnes Âgées : La Providence Dijon (21) | Résidence Surleau Montbéliard (25) | La Maison Blanche Beaucourt (90) | Résidence Les Vergers Rougemont-le-Château (90)
Pôle Santé : Centre de Réadaptation Cardiologique et Pneumologique de Franche-Comté Pont d'Héry (39), Héricourt (70), Franois (25) | Centre de Médecine Physique et de Réadaptation Bretegnier Héricourt (70) | Clinique Médicale Brugnion Agache Beaujeu (70)
Pôle Domicile : Le Tulipier et Arc-en-Ciel Services Beaucourt (90) | Soli-Cités Aides Montbéliard (25)

Nos ateliers



Environnement
Pré-ESAT



Horticulture



Blanchisserie



Menuiserie



Peinture



Espaces verts



Service
en salle



Restauration



Mécanique



Multi-activités

L'équipe pluridisciplinaire propose aux adolescents

- Une **scolarité personnalisée** (intervention d'enseignants de l'Éducation Nationale)
- Des **parcours de formation adaptés** avec initiation à **divers métiers**
- Des **activités** sportives, culturelles et ludiques
- Un accompagnement à l'**insertion** sociale et professionnelle
- Une **prise en charge thérapeutique** : psychologue, médecin psychiatre, psychomotricien, orthophoniste
- Un **suivi individuel** (trois ans après le départ de l'établissement)
- Un **hébergement en internat** (moins de 18 ans)
En **appartements et en studios** (plus de 18 ans)

L'Institut Perdrizet en chiffres


113
salariés


189
jeunes
accueillis


147
places en
IME


42
places en
SESSAD

Fondation Arc-en-Ciel - service communication - Janvier 2023

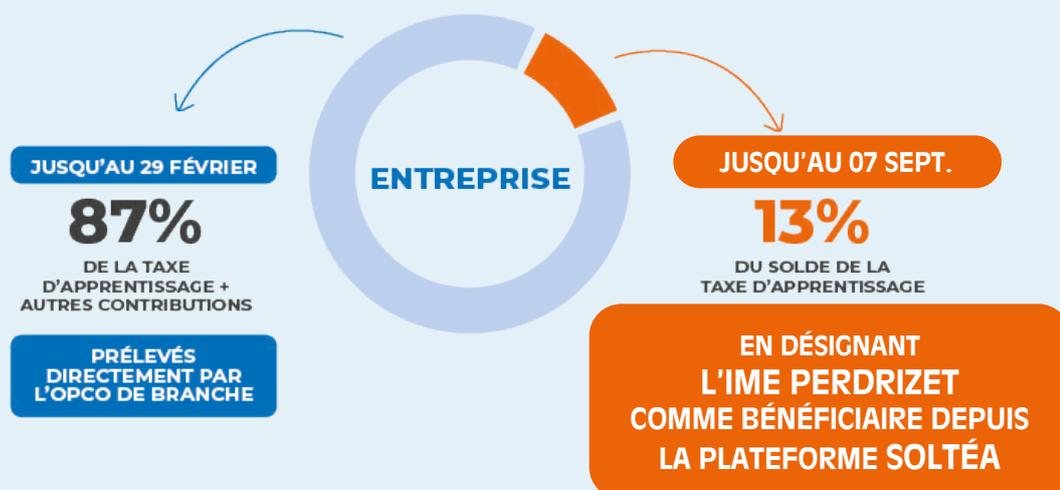
Votre taxe d'apprentissage 2022

 **En 2022, le versement de votre taxe d'apprentissage à l'Institut Perdrizet a permis :**

- Aux **ateliers SEPA et à la Classe Externalisée en Collège** d'acheter de nouveaux ordinateurs.
- À l'**atelier multimédia** d'obtenir un vidéoprojecteur.
- À l'**atelier pré-ESAT** d'acquérir une tondeuse autotractée, une débroussailleuse, un souffleur, et un taille-haies thermique.

Merci !!

COMMENT VERSER LE SOLDE DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?



Le solde de la taxe d'apprentissage, jusqu'à présent directement versé aux établissements éligibles, doit désormais être déclaré sur **la plateforme Soltéa** (www.soltea.gouv.fr/). Cette plateforme sera disponible à compter de **mai 2023**. Vous pourrez vous y connecter via votre **accès Net-entreprises**. Après avoir indiqué votre choix, le prélèvement sera directement fait par l'URSSAF.

Désignez **l'IME Charles Perdrizet - 90200 Giromagny** comme bénéficiaire de votre versement. **Numéro UAI : 0900218Y**

Plus de renseignements sur www.urssaf.fr ou www.soltea.gouv.fr

Date limite du choix du bénéficiaire
07 septembre 2023

POURQUOI CHOISIR L'INSTITUT PERDRIZET ?

En choisissant l'Institut Perdrizet comme bénéficiaire du solde de votre taxe d'apprentissage :

- Vous nous donnez les moyens d'**un apprentissage de qualité**,
- Vous aidez des adolescents en situation de handicap à atteindre **une meilleure intégration sociale et professionnelle**,
- Vous permettez aux jeunes de **découvrir le monde du travail avec du matériel professionnel adapté**.